

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 41

Absents avec pouvoir : 6

Absents sans pouvoir : 6

Madame Camille BOISNEAU est nommée secrétaire de séance.

Débat

Conseil consacré au budget, pas de débat

Décisions du Maire

Construction pole enfance La Varenne - avenant n°1 au lot n°11

[2022_098, 23/11/2022] :

Construction d'un pole enfance à La Varenne

Avenant n°1 au lot n°11 « revêtement de sols et faïence » titulaire Maleinge (49)

Plus value douche et sanitaire enfants pour 553,58 € TTC

Vente compresseur case et bétonnière électrique Altrad d'occasion du Pôle 3 à Monsieur GUERY Didier

[2022_099, 23/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- un compresseur case, pour la somme de 100€

- une bétonnière électrique Altrad, pour la somme de 250€

qui servaient aux services techniques de Saint Sauveur de Landemont à Monsieur Didier GUERY domicilié 202 La Grande Oudière – SAINT LAURENT DES AUTELS – 49270 ORÉE D'ANJOU

Vente gyrobroyeur Agram d'occasion du Pôle 1 à Monsieur BOITEUX Nathan

[2022_100, 23/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- un gyrobroyeur Agram, qui servait aux services techniques de Champtoceaux à Monsieur Nathan BOITEUX domicilié 17 Les Plantes – CHAMPTOCEAUX – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 400€

Vente divers matériels d'occasion à Monsieur SUTEAU Arnaud

[2022_101, 23/11/2022] :

Vente de matériel obsolète ou en doublon :

- un rouleau MAJAR, numéro inventaire : CHA_MAT197 pour un montant de 100€

- une remorque LIDER 2500kg, numéro d'inventaire : CHA_MAT76 pour un montant de 1100€

- un scarificateur-aérateur, numéro d'inventaire : CHA_MAT05 pour un montant de 50€

- un broyeur microtracteur, numéro d'inventaire : CHA_MAT88 pour un montant de 100€

- une remorque agricole, non inscrite à l'inventaire, pour un montant de 400€

qui servaient aux services techniques à Monsieur Arnaud SUTEAU domicilié La Petite Richardière – SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT – 49270 ORÉE D'ANJOU

Vente remorque LAMBERT d'occasion du Pôle 1 à Monsieur CADIOU Fabrice

[2022_102, 23/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une remorque LAMBERT, qui servait aux services techniques de La Varenne à Monsieur Fabrice CADIOU domicilié 5629 La Ville en Pierre – CHAMPTOCEAUX – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 900€

Vente tonne à eau d'occasion du Pôle 1 à Madame LE GALL-MONNIER Mathilde

[2022_103, 23/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une tonne à eau, qui servait aux services techniques de La Varenne à Madame Mathilde LE GALL-MONNIER domiciliée 4004 La Colinière – LANDEMONT – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 100€

Vente contrepoids d'occasion à Monsieur TOUBLANC Daniel

[2022_104, 23/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- un contrepoids, qui servait aux services techniques du pôle 1 à Monsieur Daniel TOUBLANC domicilié 14 La Pouquelière – LANDEMONT – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 20€

Vente plaque vibrante d'occasion à Monsieur GOULEAU André

[2022_105, 24/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une plaque vibrante, qui servait aux services techniques de Saint Sauveur de Landemont à Monsieur André GOULEAU domicilié 4023 rue d'Anjou – LANDEMONT – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 100€

Vente benne rouge d'occasion à Monsieur TERRIEN Aurélien

[2022_106, 24/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une benne, qui servait aux services techniques de Landemont à Monsieur Aurélien TERRIEN domicilié 116 rue des Martinières – LIRE – 49530 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 150€

Vente benne verte d'occasion à Monsieur CUSSONNEAU Anthony

[2022_107, 24/11/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une benne, qui servait aux services techniques de Saint Christophe la Couperie à Monsieur Anthony CUSSONNEAU domicilié 802 La Chalottière – SAINT PIERRE MONTLIMART – 49110 MONTREVAULT SUR EVRE, pour la somme de 150€

Installation de sanitaires publics avec lavage, désinfection et séchage automatiques au Champalud - CHAMPTOCEAUX

[2022_108, 29/11/2022] :

Restauration de la toiture terrasse inaccessible de la salle des sports de LANDEMONT par l'entreprise - LP COUVERTURE - CHAMPTOCEAUX (49) pour 17 839,90 € HT, soit 21 704,88 Euros TTC,

Création d'une extension d'un commerce à Bouzillé - Avenant n°1 au lot n°1

[2022_109, 29/11/2022] :

Extension d'un commerce à Bouzillé

Avenant n°1 au lot n°1 « Maçonnerie Gros Œuvre Démolition » titulaire Boisseau Bâtiments (49)
Travaux supplémentaires 664,62 € TTC

Accueil unifié - acquisition ordinateurs portables

[2022_110, 30/11/2022] :

Acquisition d'ordinateurs portables pour les agents suite à l'organisation de l'accueil unifié.
Devis d'APS Solution Informatique (44) pour 16 279 € HT (19 534,80 € TTC).

Accueil unifié - Programmation et installation pour le numéro unique

[2022_111, 30/11/2022] :

Programmation et acquisition de matériel téléphonique suite à l'organisation de l'accueil unifié.
Proposition de Vist and Com pour un montant de 11 060,20 € HT (13 272,24 € TTC)

LOCATION LOCAL RESIDENCE POHARDY - MR LAUVRAY - OSTEOPATHE

[2022_112, 01/12/2022] :

La durée d'occupation hebdomadaire du local de la résidence Pohardy mis à disposition de Monsieur Benjamin LAUVRAY est portée à 5 jours à compter du 1er septembre 2022. Le montant du loyer mensuel à compter du 1er septembre 2022 est de 236,39 euros, révisable chaque année suivant l'évolution de l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE.

Vente bétonnière agricole pour attelage 3 points à la CUMA de Landemont représentée par Gaël MAINGUY

[2022_113, 09/12/2022] :

Vente de matériel en doublon :

- une bétonnière agricole pour attelage 3 points, non inscrite à l'inventaire, qui servait aux services techniques de Landemont à la CUMA de LANDEMONT représentée par Monsieur Gaël MAINGUY domicilié La Pierre Blanche – LANDEMONT – 49270 ORÉE D'ANJOU, pour la somme de 400€.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022 tel que présenté en annexe.

1 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé joint en annexe.

2 - Désignation de représentants auprès de l'Association Intermédiaire des Mauges (AIM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER M. Philippe GILIS représentant titulaire auprès de l'AIM.

3 - Désignation de représentants auprès du Centre socioculturel « Rives de Loire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉSIGNER Marie-Claude VIVIEN pour être représentante auprès du Centre Socioculturel « Rives de Loire », en remplacement de Valérie DA SILVA FERREIRA.

4 - Subventions d'équilibre au CCAS et à la Résidence Pohardy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le virement des subventions d'équilibre du budget principal de la commune vers les budgets de la Résidence Pohardy et du CCAS, comme détaillé ci-dessus,
- DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2022 (65-657362-FIN) de la commune,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce sujet.

5 - Budget Primitif 2023 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 0 CONTRE et 7 ABSTENTION(S), décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2023 de la commune tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

6 - Budget Primitif 2023 - Lotissements

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2023 « lotissements » tel que présenté en annexe,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

7 - Budget Primitif 2023 - Liaison Fluviale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2023 liaison fluviale tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

8 - Budget Primitif 2023 - Énergies Renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'année 2023 « énergies renouvelables » tel que présenté en annexe ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

9 - Clôture, création et modification des AP/CP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER et CLÔTURER les Autorisations de programme et les opérations concernées telles que présentées dans le présent rapport pour le budget Communal ;
- DE CRÉER une nouvelle autorisation de programme pour des travaux de rénovation de l'église de Champtoceaux.

10 - Budget Communal - Provision pour risques sur créances douteuses

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de constituer des provisions comme suit :

	Provisions au 31/12/2021	Augmentation de la provision 4911 Mandat au compte 6817	Total provisionné au 31/12/2022
Budget communal (760)	7 866,71 €	131,08 €	7 998,57 €

11 - Tarifs communaux 2023 - salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 36 POUR, 7 CONTRE et 4 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER les tarifs communaux 2023 des salles tels que présentés en annexe.

12 - Tarifs communaux 2023 - divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER les tarifs communaux divers pour l'année 2023 tels que présentés en annexe.

13 - Tarifs des stages et séjours sportifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les tarifs présentés ci-dessus à appliquer pour les stages et séjours sportifs à compter du 1^{er} janvier 2023.

14 - Tarifs - Musée Joachim Du Bellay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs et exonérations de la billetterie et de la boutique du musée Joachim Du Bellay listés ci-dessus.

15 - Tarifs campings municipaux 2023 - séjours

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la tarification proposée en annexe pour la vente de prestation de séjours dans les campings municipaux d'Orée d'Anjou ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou Madame Céline PIGREE, Maire Déléguée en charge de la commission Économies Locales & Attractivités, à procéder à toutes autres démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

16 - Crédit d'impôt pour la recherche et développement - saison 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création des emplois non permanents comme indiqué ci-dessus ;
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

17 - SIEML - ESC-069-22-17 - Extension du réseau basse tension - LIRÉ- Le Moulin Giron

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de participer financièrement aux travaux (opération ECS-069-22-17) cités ci-dessus de la manière suivante et suivant les modalités décrites ci-dessous :
 - par règlement sur présentation des appels de fonds des sommes dues, par le SIEML du montant HT de 1 430 €. Nature des travaux : 10 Extension BT < 36KVA domestique,

Travaux SIEML	Financement SIEML (Frais de dossier inclus)	Participation de la Commune
Basse Tension (extension)	5 200,00 €	1 430,00 €
Total Net de Taxe	5 200,00 €	1 430,00 €

18 - Versement d'un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire pour l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication rue de Saint-Christophe, rue des Croix et Chemin des Croix à Saint-Laurent-des-Autels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement d'un fonds de concours de 50 %, soit 10 799,36 € net de taxe, au profit du SIEML pour l'effacement du réseau d'éclairage public rue de Saint-Christophe, rue des Croix et Chemin des Croix à Saint-Laurent-des-Autels,
- D'ACCEPTER l'établissement d'une convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune d'Orée-d'Anjou pour l'effacement du réseau de télécommunication rue de Saint-Christophe, rue des Croix et Chemin des Croix à Saint-Laurent-des-Autels, pour un montant prise en charge par la commune de 41 030,77 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite ainsi que tous document s'y afférant.

Fin de la réunion à 20h54.

Affiché le 21 décembre 2022.
Le Maire,

André MARTIN

